

AFFAIRE N°20 - Emprunt à moyen terme de 12 750 000 Frs CFA (cat.B 74) à contracter auprès de la CRCAMR pour l'électrification rurale de certains secteurs de la Ville.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du programme 1974 d'électrification rurale, la Municipalité envisage l'extension de l'électricité dans les secteurs suivants :

- Montagne
- Bretagne
- Sainte-Clotilde
- Moufia
- Bois de Nèfles
- Saint-François.

Le coût de ces diverses extensions est estimé à 15 000 000 de FRs CFA.

Le financement s'établirait comme suit :

- Emprunt CRCAMR	(85%)	12 750 000
- Participation EER	(15%)	2 250 000
		<hr/>
		15 000 000

Je vous demande en conséquence de m'autoriser à contracter un prêt de 12 750 000 F CFA auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion pour le financement des travaux d'électrification rurale des secteurs précités.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

Approuvé
M. Denis le 7 Oct. 74
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
J. P. Proust
Copie certifiée conforme
Le Dir. des Aff. Financières
R. Perrym